

## Le XX Bar à manger labellisé "Les Tables du Gers" !



Le XX Bar à manger labellisé "Les Tables du Gers" !

Nous avons en septembre dernier consacré un article au restaurant vicois, le **XX Bar à manger**, situé au numéro 7 de la rue Henri Roujon dans la maison où dormit Louis XIV sur le chemin de Saint-Jean de- Luz où il allait se marier, et à son propriétaire Thomas Grateloup.

<https://lejournaldugers.fr/article/51822-le-xx-bar-a-manger-quand-cuisine-traditionnelle-rime-avec-inventivite>

Comme vous avez pu le lire dans un article du Journal du Gers, **4 nouvelles tables gersoises viennent de recevoir le label Tables du Gers dont le XX Bar à Manger !**

<https://lejournaldugers.fr/article/55429-4-nouveaux-etablissements-labellises-tables-du-gers>



### Le label "Tables du Gers", qu'est-ce que c'est ?

Au cœur des engagements des restaurateurs :

- Cuisiner maison des légumes et fruits frais de saison
- Sélectionner des produits provenant de notre terroir et privilégier les circuits courts
- Informer sur la provenance des produits

Le label Les Tables du Gers a été créé à l'initiative de la **Chambre du Commerce et de l'Industrie du GERS** suite à une étude menée en 2007 par le Cabinet Headlight sur la restauration dans le département.

Ce label permet d'offrir aux touristes et à la clientèle de proximité **une meilleure visibilité sur l'offre de restauration de qualité cuisinée à partir de produits du terroir et en particulier de produits du Gers.**

**Félicitations à Thomas Grateloup pour cette reconnaissance !**

